

## **Avortement sécurisé et réforme de la loi sur l'Interruption Volontaire de Grossesse (IVG) dans la commune de Bohicon au Bénin**

Audrey Sémévo Eunice **AMOUSSOU**  
Laboratoire d'Anthropologie Médicale Appliquée (LAMA),  
UAC, Bénin  
[audreyeuniceam1235@gmail.com](mailto:audreyeuniceam1235@gmail.com)

M. Alphonse **AFFO**  
Centre de formation et de recherche en matière de  
population (CEFOP),  
Université d'Abomey-Calavi (UAC) Cotonou  
Bénin

Jonna **BOTH**  
Rutgers, Pays-Bas

Ramatou **OUEDRAOGO**  
African Population and Health Research Center (APHRC)  
Kenya,

### **Résumé :**

*A l'égard du poids des avortements clandestins sur la mortalité maternelle au Bénin, les autorités ont procédé à la modification des cadres législatifs de l'avortement. Les conditions d'accès à un avortement sécurisé sont élargies. Portée par la théorie des représentations sociales, cette recherche vise à analyser l'acceptation des acteurs communautaires à travers leurs perceptions de cette modification dans le département du Zou. De nature qualitative, les données sont collectées auprès des parents, des jeunes garçons et filles, des leaders communautaires et religieux à travers d'entretiens individuels (14) et collectifs (6). Elles mettent en exergue une faible connaissance de la nouvelle loi sur l'IVG*

Actes du Colloque International en hommage au Professeur Touré Kignigouoni

| [www.revue-zaouli.com](http://www.revue-zaouli.com)

. .....

*et une opposition dominante au travers des arguments qui portent sur des aspects éducationnels et spirituels.*

**Mots clés :** Avortement sécurisé, Réforme, Loi, IVG, Bénin.

## **Safe abortion and reform of the law on Voluntary Interruption of Pregnancy (VTP) in the commune of Bohicon, Benin**

### **Abstract :**

*In regards to the impact of illegal abortions on maternal mortality in Benin, the authorities have amended the legislative frameworks for abortion. The conditions for access to a safe abortion have been expanded. Driven by the theory of social representations, this research aims to analyze the acceptance of community actors through their perceptions of this change in the Zou department. Of a qualitative nature, data are collected from parents, young boys and girls, community and religious leaders through individual (14) and collective (6) interviews. They highlight a low knowledge of the new law on voluntary termination of pregnancy (VTOP) and a dominant opposition through arguments that focus on educational and spiritual aspects.*

**Keywords :** Safe abortion, Reform, Law, Benin.

## Introduction

L’Afrique de l’Ouest enregistre un taux le plus élevé de mortalité liée à l’avortement au monde, soit 185 décès maternels pour 100 000 avortements (A. Bankole et *al.*, 2020). Au Bénin, plus de 200 femmes décèdent en silence chaque année des suites d’avortements compliqués et non sécurisés. Ces avortements clandestins contribuent à 15% au taux de décès maternel (Ministère de la santé, 2019), qui est estimé à 391 décès pour 100 mille naissances vivantes (INSAE & ICF, 2019).

Plusieurs facteurs concourent au recours à l’avortement par les femmes. Ces facteurs varient selon le profil matrimonial des femmes. Pour les jeunes femmes célibataires, la peur et la pression familiale et sociale sont prépondérantes (G. A. Gbaguidi, 2017), la fuite de responsabilité de l’auteur de la grossesse (I. Boko et *al.*, 2017) dans un contexte de préparation insuffisante pour assumer une grossesse et les conditions socio-économiques des parents conduisant à des relations transactionnelles (APHRC et *al.*, 2022 : 25). Quant aux femmes mariées, l’insatiabilité et les tensions au sein des couples, les relations extraconjugales, les raisons économiques qui renvoient à une potentielle perte d’emploi à cause de la grossesse, le retardement de l’arrivée du premier enfant et l’espacement de naissance ou l’arrêt de la vie reproductive (C. Baxerres et *al.*, 2018). Cependant, le recours à l’avortement à risque chez les femmes est déterminé par le faible accès à la contraception, l’accès limité aux informations sur et aux services, de soins d’avortement médicalisé (M. Munakampe et *al.*, 2019). Le contexte de législation restrictive en matière

. .....

d'avortement en Afrique de façon générale constitue également un facteur majeur qui explique la prévalence des avortements à risque (E. Pasquier et al. 2023).

A cet effet, la légalisation de l'avortement apparaît comme une réponse majeure pour favoriser le recours à une interruption de grossesse par les femmes, dans des conditions qui préservent leur santé et leur vie. Ainsi, le Bénin à travers le vote de la loi N°2021-12 du 20 décembre 2021 modifiant et complétant les articles 17 et 19 de la loi N°2003-04 du Mars 2003 relative à la santé sexuelle et à la reproduction et des compléments de nouveaux points. Autrefois, le recours à l'Interruption Volontaire de Grossesse (IVG) était autorisé dans des conditions exceptionnelles : (i) quand la grossesse met en danger la vie et la santé de la femme enceinte ; (ii) lorsque la grossesse est la conséquence d'un viol ou d'une relation incestueuse ou (iii) lorsque l'enfant à naître est atteint d'une affection d'une particulière gravité. L'IVG était également autorisée à la demande de la femme enceinte jusqu'à douze semaines d'aménorrhée et sur prescription d'un médecin ; lorsque que la grossesse est susceptible d'occasionner une situation de détresse matérielle, éducationnelle, professionnelle ou morale incompatible avec l'intérêt de la femme et/ou de l'enfant à naître.

Les travaux sur la légalité de l'avortement questionnent la connaissance, la perception des acteurs, l'effectivité d'accès des femmes aux services de soins d'avortement médicalisé et de planification familiale dans les pays à législation restrictive (S. D. Rominski & J. R. Lori, 2014 ; L. E. Bain & E. J. Kongnyuy, 2018 ; M. C. Bongfen & B. E. Abanem, 2019 ; J. N. Mayack, 2022). Les présentes réflexions visent à analyser

les perceptions des acteurs communautaires sur la loi favorisant l'accès à l'avortement sécurisé au Bénin. L'intérêt de ce travail est de mettre en lumière les différentes positions qui émergent dans la communauté et les arguments mobilisés sur la possibilité de recours des femmes à des avortements sécurisés dans un contexte socioculturel et religieux complexe.

Le cadre d'analyse retenue est celui de la théorie des représentations sociales qui renvoie aux croyances et valeurs responsables de la construction des pratiques et comportements permettant aux individus de forger une conscience collective pour vivre ensemble. Les représentations sociales sont alors considérées comme une manière d'interpréter le monde et de penser la réalité quotidienne. C'est aussi une forme de connaissance que l'individu se construit à partir de sa personnalité (E. Durkheim, 1893/1947 ; S. Moscovici, 1961, 2008 ; C. Guimelli, 2003).

Vu la complexité de l'environnement dans lequel les individus évoluent, il devient nécessaire, pour l'appréhender et le maîtriser en essayant de lui trouver une certaine cohérence et stabilité qui ne peuvent être atteintes sans attribuer de significations aux évènements, aux comportements, aux idées et aux échanges que l'individu entretient avec autrui ou la société dans son ensemble (P. Rateau Lo & G. LO Monaco, 2013). Les représentations sociales sont des éléments mentaux qui se forment par les actes qui posent les individus et qui permettent de construire un sens commun. Dans le cas d'espèce, les perceptions de la réforme de l'IVG au Bénin sont construites par deux processus : (i) l'objectivation qui se caractérise par

. .....

la décontextualisation, la schématisation ou la structuration et la naturalisation et (ii) l'ancrage qui traduit l'enracinement de la représentation et de son objet dans l'espace social. Les populations sont en effet amenés à reconstruire à leur façon mais toujours en interaction avec leur environnement, le flot d'informations et de constats (ici la réforme de l'IVG) qui les interpellent afin de construire leur réalité (modeler leur perception sociale) à partir de cet héritage social résultant de valeurs, normes, idéologies et expériences léguées par l'altérité. C'est pourquoi les représentations sociales sont considérées comme portant la marque de l'appartenance sociale des individus qui les élaborent et garantissent leur identité d'une part, et leur permettent de se distinguer de ceux qui ne partagent pas les mêmes représentations et qui leur apparaissent comme différents parfois des ennemis (P. Rateau Lo & G. LO Monaco, 2013, op.cit. ).

Il s'ensuit que c'est grâce aux interactions humaines que se construit la réalité humaine qui est guidée par les représentations sociales comme des systèmes d'opinions (positions), de connaissances (savoirs), d'expériences et de croyances (conviction) résultant d'une culture donnée et relatifs à des objets de l'environnement social. Ce sont donc des systèmes organisés, partagés, collectivement partagés et socialement utiles.

## **1. Méthodologie**

### **1.1. Données et méthode**

Les données proviennent d'une étude qualitative qui s'inscrit dans le cadre de notre recherche doctorale. Les investigations sont conduites dans la commune de Bohicon au niveau département du Zou au Bénin. La collecte de

données est effectuée dans quatre arrondissements, dont les deux arrondissements urbains (Bohicon 1 et 2) et deux autres ruraux (Sodohomé et Saclo). Le positionnement géographique de cette commune fait d'elle une ville carrefour en plein essor, avec une population à dominance jeune, féminine et sexuellement active.

## 1.2. Population à l'étude

Comme l'indique le tableau 1, au total, 76 personnes ont été interrogées dans le cadre de l'étude à travers des entretiens individuels approfondis et de groupe. Les acteurs impliqués dans cette étude sont : des parents âgés de 30 à 58 ans, des adolescents et jeunes garçons et filles de 15- 25 ans, des leaders communautaires et religieux et quelques informateurs clés comme les acteurs du comité de gestion des grossesses précoces de la commune de Bohicon.

**Tableau 1:** Répartition des répondants par catégorie

N°	Catégories socioprofessionnelles	Effectifs	Focus group discussion	Entretiens individuels
1	Parents de jeunes ou d'adolescents (Pères et mères)	41	4	-
2	Adolescents et Jeunes (filles et garçons)	25	3	-
3	Leaders communautaires et religieux	7	0	7
4	Autres informateurs clés	3	0	3

*Source : Données de terrain, 2023*

. .....

### **1.3. Méthode de collecte et de traitement des données**

La technique de collecte adoptée est l'entretien approfondi, les discussions informelles conduites à l'aide des guides d'entretien. Les entretiens individuels réalisés avec des chefs religieux, les élus locaux et quelques informateurs clés. Des focus groups sont organisés avec des parents (pères et mères) et les adolescents et jeunes (filles et garçons) en groupe mixte. De plus, une revue documentaire est faite sur les expériences de légalité d'autres pays africains, en particulier les opinions des acteurs sur ce sujet. La phase de collecte de données s'est déroulée sur trois mois, couvrant d'octobre à décembre 2023.

Les données issues de cette collecte ont été transcrites sous la forme de verbatim du fongbè en langue française. Le traitement a été fait selon la méthode d'analyse de contenu dans le but de comprendre les messages contenus dans le discours des participants.

## **2. Résultats**

### **3. Niveau de connaissance sur la loi N°2021-12 du 20 Décembre 2021**

Plus deux ans après le changement de cadre législatif sur l'avortement au Bénin, la plupart des répondants reste très peu informé de ce changement et des facteurs qui l'ont motivé. Cependant, les autorités locales et religieuses semblent être plus informées à ce sujet à cause des mobilisations suscitées dans leurs rangs par cette réforme. Quant aux parents et jeunes informés, ce sont la radio, le bouche à oreille (plus cité) et les agents de santé qui constituent leurs canaux d'informations. Les messages reçus sur la loi de l'avortement sont divers, entretenus par des rumeurs quant aux facteurs qui soutiennent cette décision et les conditions d'accès au service d'avortement.



Selon eux, le service d'avortement serait donc gratuit dans les centres de santé pour ceux qui désirent avorter pour raison de fécondité élevée. Une mère explique : « Non les gens disent que le président a dit d'avorter, si tu as des enfants et que les enfants sont nombreux et tu tombes encore grosse de se rendre à l'hôpital pour avorter gratuitement c'est comme ça que j'ai appris ça. (Sidoine, mère, Saclo)

Au-delà de la gratuité de l'avortement dans les formations sanitaires pour les parents qui ont beaucoup d'enfants, l'accent est mis dans les messages divulgués sur le fait que l'avortement ne serait plus clandestin et que les jeunes filles en situation de grossesse précoce y sont éligibles.

On a dit que l'avortement n'est plus clandestin, si une fille tombe enceinte précocement elle peut aller dans des hôpitaux pour avorter librement et non clandestinement. Les gens disent que le gouvernement a donné l'autorisation d'avorter les filles. (Paul, Leaders communautaire, Sémé)

Des discours, il ressort que l'avortement dans un centre de santé est autorisé pour réduire actes clandestins. Les rumeurs autour de la loi sur l'avortement concernent aussi les facteurs qui motivent la décision des autorités. L'un des facteurs majeurs qui émerge dans la communauté expose le désir de l'Etat de contrôler et de réduire les naissances dans le pays

Ils ont et je trouve que c'est vrai c'est pour réduire le taux de natalité, l'Etat veut réduire le taux de natalité. Le président a accepté que les jeunes filles avortent parce qu'ils disent que nous sommes trop nombreux. Donc pour réduire le taux de natalité, ils acceptent le cas d'avortement. C'est souvent pour les grossesses non désirées, les grossesses prématurées chez les filles de

. .....

quatorze ans treize ans, celles qui tombent enceinte et qui ne peuvent pas accoucher de peur qu'elles meurent à l'accouchement donc c'est mieux qu'on avorte » (Fidèle, élève CEG 1, Bohicon)

En ce moment, la rumeur dit qu'il y a assez de naissances et pour réduire le taux de natalité, il ne doit plus avoir de grossesse, le nombre d'enfant par personne ne doit pas dépasser deux. Si tu tombes enceinte de façon inattendue ou ne veut pas garder, on peut avorter, si la grossesse n'a pas d'auteur, on peut avorter. Ou bien des grossesses qui exigent assez de dépense ou encore à l'accouchement, tu es obligé d'être césarisée, ces grossesses on peut les avorter. Je pense que c'est pour ces raisons que l'Etat a fait la dépénalisation de l'avortement. (Jacques, homme, Autorité locale, Saclo)

La modification de la loi sur l'avortement est perçue comme toute politique de contrôle de la fécondité à travers l'avortement des grossesses non désirées ou précoces chez les jeunes filles. Cette loi serait donc votée pour réduire les naissances parce que la population béninoise est trop nombreuse. Une jeune fille nous explique :

La rumeur dit qu'il y a assez de population au Bénin. Si tu fais un ou deux enfants, tu peux arrêter, et si par hasard tu tombes grosse par imprévu tu peux avorter librement. (Femme, jeune apprentie, Saclo).

Une mère de famille enrichie :

Parce que le gouvernement pense que le pays est trop peuplé qu'il a fait la dépénalisation de l'avortement, pour réduire les citoyens dans le pays. Donc c'est pour diminuer la population parce qu'au Bénin nous devenons de plus en plus nombreux. De plus comme l'avortement entraîne la mort, il l'a autorisé. (Femme, mère, Todo)

Les messages qui circulent dans la communauté à propos de la modification de la loi sur l'avortement contribuent à

la désinformation des populations sur les facteurs réels qui ont motivé le changement du cadre légal sur l'avortement au Bénin. Ils dénotent du manque d'information des populations sur les conditions d'accès à l'avortement dans les centres de santé. Un manque d'information qui favorise le développement des rumeurs, qui pourraient influencer les positions et les perceptions des différentes catégories d'acteurs de la communauté sur la loi autorisant l'avortement au Bénin.

#### **4. Des opinions controversées sur loi**

Prioritairement, la plupart des acteurs ne sont pas favorables à la nouvelle loi. Les arguments mobilisés pour justifier cette opposition prennent en compte des aspects éducationnels et spirituels. Quant à la minorité qui accueille favorablement la légalité de l'avortement, elle invoque ses impacts sanitaires et économiques, perçus comme un avantage lié à cette possibilité de recourir à un avortement sécurisé.

**La loi comme moyen de réduction des mortalités chez les jeunes filles :** pour certains parents, cette loi favoriserait l'accès des femmes et jeunes à un avortement sécurisé, réduisant ainsi les cas de décès qui subviennent lors des avortements clandestins. L'un des parents explique :

Oui, je parle pour moi-même. Je ne maîtrise pas toutes les contrées, mais le quartier dans lequel moi je suis ici, une personne est tombée enceinte et est allée prendre des médicaments et est morte. Voilà que la personne a déjà tenté et veut enlever, ce n'est pas mieux qu'elle va vers ceux qui peuvent l'aider à enlever, et ton enfant va s'en sortir et la grossesse va partir aussi sans problème. Dans l'un des cas, un va avoir la vie sauve, et si on cherche des moyens, des raisonnements jusqu'à ce que les deux soient

. .....

perdus, ce n'est pas bon. Je pense que c'est la raison pour laquelle les autorités ont dit ça. (Paul, Parent, Houndon)

Les arguments mobilisés par la minorité des parents qui semblent être favorables pour réforme de la loi sur l'avortement mettent en exergues la nécessité d'encadrer la pratique des interruptions volontaires des grossesses par les femmes en vue de les épargner des conséquences qui y sont liés et surtout de la mort.

**La loi comme garantie pour les filles de se construire un meilleur avenir :** pour d'autres parents, les grossesses non désirées sont des évènements qui compromettent l'avenir des enfants. La possibilité de recourir à un avortement sécurisé par une jeune fille, dont les parents sont peut-être dans une situation économique précaire, est perçue comme une opportunité de se construire un avenir plus prometteur.

Pour moi, c'est une bonne chose, parce que si l'enfant (fille) n'est pas âgée et qu'elle est tombée enceinte, et s'il y a possibilité qu'on trouve ce qu'on cherche de lui, c'est bon. Moi je suis conducteur de taxi moto et je vais mettre au mon un enfant et souhaiter que ce dernier va conduire aussi ? Non. Jamais. Cette histoire que les agents de santé ont amenée, si les autorités n'acceptaient pas les agents de santé ne peuvent pas le faire. (Franck, Parent, Houndon)

Cette position considère la modification de loi sur l'avortement comme un moyen de réduire les contraintes de vivre les impacts négatifs des grossesses précoces chez les jeunes filles. Elle représente un espoir pour ces parents, qui n'ont que le désir de voir leurs enfants réussir leur avenir malgré l'expérience d'une grossesse précoce ou non désirée.

**Une réforme fragilisant le pouvoir et l'effort des parents en matière d'éducation de leurs enfants :** l'éducation à la sexualité des jeunes constitue un sujet de réflexion pour les parents. L'école et les réseaux sociaux sont devenus des sources d'information en matière de sexualité. Ils affirment que les jeunes adolescents sont plus informés qu'eux en la matière. De plus, les conditions socio-économiques des parents et les mauvaises compagnies ne facilitent pas l'encadrement des jeunes adolescents en matière de sexualité. Ayant été éduqués dans la crainte et la peur en matière de sexualité, ils tentent de reproduire le même modèle d'éducation qui semble prouver ses limites. Dans cette position inconfortable, certaines réformes du gouvernement les fragilisent. La référence à la loi interdisant le châtement corporel chez les enfants. Un père explique :

C'est Dieu seul qui peut nous aider dans l'éducation des enfants, surtout en matière de sexualité. Toi parent, tu n'as plus le droit de frapper ton enfant, tu seras entrain de frapper ton enfant, on dira si tu n'arrêtes pas j'irai informer le délégué et on viendra te prendre, pour le fait que tu frappes ton enfant pour ce qu'il a fait de mal, tu seras mis en garde à vue. Nous ne faisons qu'observer et les ménager. (Femme, Parent, Houndon)

Les parents n'osent plus user des punitions corporelles pour influencer ou recadrer leurs enfants en cas de déviances, de peur de se retrouver sous le poids de la loi. Dans la même logique, la légalité de l'avortement est perçue comme une réforme crisogène qui réduit la chance des parents d'influencer les choix de leurs enfants. Alors qu'auparavant, ils utilisaient la survenue d'une grossesse et les difficultés liées à sa gestion, le risque lié à la pratique de

. .....

l'avortement comme arguments pour susciter la peur chez les enfants.

Vous voyez, L'éducation qu'on donne à nos enfants viennent d'en haut. Et on nous dit d'éduquer nos enfants en leur disant ce qu'il faut utiliser pour aller au sexe sans tomber enceinte. Nous n'avons pas la force de demander aux enfants de se temporiser jusqu'à tel âge. Moi je suis membre d'ONG qui éduque les enfants sur la sexualité, Apessa. Ce sont ces conseils que nous donnons. Malgré nos conseils on a échoué. Nous éduquons nos filles mais elles n'écoutent pas. Même les choses qu'ils apprennent pour prévenir la grossesse, elles ne savent pas bien les utiliser et on a des cas de grossesse. Ce sont ces situations que nous utilisons pour ceux qui sont derrière, mais avec cette loi, elles ont feu vert, elles vont avorter à notre insu, elles n'auront plus de limite. (Femme, Parent, Todo)

La légalité de l'avortement est perçue comme une opportunité pour les jeunes de mener une vie sexuelle à risque, les exposant à la survenue de grossesse avec l'assurance de faire recours à l'avortement sécurisé. Cette perception de la légalité couvre une crainte des parents de motiver les jeunes à avoir des comportements à risque et le manque d'argument de dissuasion pour susciter la crainte chez les jeunes.

**Une réforme qui encourage l'irresponsabilité chez les jeunes en matière de sexualité :** La sexualité des jeunes est perçue par les parents comme une vie déviante. Les conditions dans lesquelles ces derniers découvrent la sexualité ne leur permettent pas une préparation adéquate comme l'expérience des aînés. Le passage de l'adolescence à l'âge adulte est marqué par des rites et un encadrement qui relevaient de la responsabilité de la grande famille voir de la communauté. Un responsable religieux explique :

Pourquoi les jeunes deviennent parents précocement ? Avant, ce n'est pas que le père et la mère qui s'occupent de l'éducation d'un enfant. La tante qui est à la maison, les aînées, c'est pourquoi on dit chez nous, c'est une personne qui donne naissance à un enfant, mais elle n'est pas la seule à s'occuper de son éducation, c'est toute une communauté qui s'en charge. Aujourd'hui, l'éducation des jeunes est limitée au père et à la mère. Ils sont exposés à des messages qu'ils n'ont pas reçu à la maison sur les réseaux sociaux. (Homme, responsable religieux, Bohicon1)

Il y a donc un besoin d'information, comblé par les réseaux sociaux, qui engendre un changement de pratiques chez les jeunes en rapport à ce qui se faisait au temps des parents. Selon eux, les adolescents commencent trop tôt à avoir des rapports sexuels, font face précocement à une grossesse sans avoir une source de revenue stable.

Il faut qu'ils aient un âge avant d'être engagés. Dans notre temps, avant de te marier, il faut que tu être indépendant, il faut que tu aies un métier qui va t'aider à garder ta femme, ta famille, tes enfants. Si tu es une femme, tu dois avoir quelque chose en main pour aider ton mari pour que vos enfants ne manquent de rien. De nos jours, ils respectent plus ça. Avant on a même peur de se marier, si tu n'as pas encore l'âge d'y aller et tu y vas, tu es détesté par ta famille. Parce que tu n'honores plus ta famille. Donc si tu veux qu'on te respecte, qu'on t'honore dans ta famille tu as l'obligation d'obéir à ce que disent tes parents parce que dans le temps c'est celui qui obéir à ses parents qui est un bon enfant ou soit on te dit si tu te laisses enceinter par un homme, on te laisse, tu vas souffrir. Delà, toi-même tu te dis je dois être moi-même avant de m'engager. (Femme, Parent, Bohicon 1)

. .....

Contrairement à l'expérience des parents, les jeunes ne feraient pas des conseils des parents une référence. Ils n'ont plus cette crainte des parents et entreprennent les relations amoureuses sans y être préparés. Par conséquent, ils se retrouvent face à des cas de grossesses précoces qu'ils tentent d'interrompre.

Non comme je vous l'ai dit au départ, tout se prépare, lorsqu'on peut tomber enceinte, il faut se préparer à ça, psychologiquement, moralement et même matériellement et financièrement. Il y a tous les aspects. Il ne faudrait pas que ces évènements nous surprennent, que la grossesse nous surprenne. Nous devons nous dire, nous avons ces conditions, est ce que cela permet de pourvoir au besoin de l'enfant. Mais lorsqu'on ne fait pas ce travail, plus rien ne tient. On devrait normalement se préparer. Donc nous devons réfléchir et lorsqu'on ne réfléchit pas et que ça arrive, on doit l'assumer pleinement jusqu'au bout, on ne doit pas démissionner à cet instant T, non il faut l'assumer jusqu'au bout. L'avortement est une sorte de démission, c'est une démission, c'est trop facile de dire bon je suis tombé enceinte, je ne veux pas, je ne peux pas. Il fallait penser à ça avant d'aller à l'acte. C'est une démission de la part de certains jeunes et aussi de la part de certains parents, faut aller là aussi. (Homme, responsable religieux, Bohicon1)

La survenue d'une grossesse non désirée est perçue donc comme résultant de choix non réfléchis des jeunes qu'ils doivent assumer. L'avortement dans cette perspective est considéré comme une déviance. A cet effet, la légalité de l'avortement est perçue comme une garantie qui motive les jeunes à entretenir l'irresponsabilité en matière de relation amoureuse.

**Une loi perçue comme piège pour l'épanouissement futur des avorteurs (es):** cette perception est fondée sur les



conséquences de l'avortement au plan spirituel. En effet, l'avortement est considéré comme une pratique déviante ayant des conséquences désastreuses dans la vie de ceux qui y ont recours. Cette opinion est partagée par les répondants des religions endogènes et chrétiennes. D'après ces répondants, les répercussions d'un avortement sont la manifestation de la colère de l'âme avortée ou de Dieu, car avorter c'est tuer. L'avortement serait donc un acte de désobéissance à Dieu et de non-respect de la vie. Par ailleurs, l'avortement auraient des blocages sur le plan de la nuptialité, de la fécondité et au plan professionnel.

Sur le plan spirituel, les conséquences seront nombreuses, parce que quand nous prions avec les gens et ils disent je n'ai pas d'enfant, avec l'aide de l'esprit saint, on te dit de leurs demander s'ils ont déjà avorté une fois et ils disent oui. Bon parfois quand nous supplions Dieu, il te donne mais parfois non. Car c'est Dieu qui a écrit sur lui ce qu'il va devenir, parce qu'il a dit qu'il te connaît avant que tu ne sois dans le ventre de ta maman et toi tu empêches cela, c'est déjà une colère pour Dieu. Cet enfant qu'on veut avorter aussi aura sa colère parce qu'il était déjà homme, donc il peut te couper les portes du succès, ou tu peux trouver l'argent mais tu ne feras rien de bon avec, tu peux ne pas trouver d'enfant, tu peux trouver mais il n'aura pas d'avenir et tu vas croire que c'est l'enfant qui ne veut rien fait. Or que tu payes les prix de l'avortement que tu as fait, tu peux trouver un homme voulant te marier mais te laisse après et c'est toujours à cause de l'avortement que tu as fait et c'est à cause de la prière que moi j'ai compris tout ça. (Femme, leader religieux, Bohicon).

Les conséquences de l'avortement touchent plusieurs aspects de la vie de l'individu qui le fait, qui peut constituer un handicap pour son épanouissement. C'est à travers des prières et cérémonies qu'on peut apaiser la colère de Dieu ou

. .....

de l'âme avortée, et l'unanimité est faite à ce propos. Pour les répondants des religions endogènes, les cérémonies à faire varient selon le type de grossesse (gémellaire ou non) et les contextes de la prise de décision de la l'avortement.

Dans le cas d'une grossesse gémellaire, la personne doit faire des cérémonies pour apaiser la colère des enfants en vue de révoquer les blocages qu'elle subit, mais une autre pour le fait qu'ils soient des jumeaux. En effet, dans certains cas d'avortement, les jumeaux sont incarnés par une divinité qui se réfugie dans l'eau et il s'impose à cette personne de les accueillir et de les entretenir. Ils sont donc représentés par des statuettes en bois, que ce dernier ramène chez lui.

**Figure 1:** Statuettes représentant deux jumeaux dans leur siège.



*Source : recueillis dans un ménage, Bohicon, 2024*

Selon les religieux endogènes, c'est une manière de réintégrer ces enfants dans leur milieu familial. Quant aux chrétiens catholiques, des séries de prières permettent d'implorer le pardon de l'enfant avorté et de Dieu. La conduite de ces prières permet de relever les blocages que la personne subit si le pardon est accordé d'une part, mais aussi à la révélation du nom de l'enfant avorté. Le fait de connaître le nom de cet enfant permet de faire des demandes de messes pour le repos de l'âme de cet enfant.

### **3. Discussion**

Les résultats mettent en exergue une faible connaissance de la nouvelle loi et des facteurs qui ont soutenu le changement du cadre législatif de la part des décideurs. Aussi, il y a une prépondérance de l'opposition dans le rang des acteurs communautaires à l'égard de la modification de la loi au Bénin en matière d'accès à l'avortement sécurisé.

Des études réalisées en Tanzanie (M. Frederico et al., 2020) et au Mozambique (J. A. Cresswell et al., 2016) partagent cette conclusion en matière de connaissance des répondants sur le changement de loi en faveur de l'accès à l'avortement sécurisé. Cependant, ces différentes études se sont concentrées sur l'analyse des opinions des femmes, contrairement à ce travail qui a pris en compte les opinions des pères de familles et des responsables religieux. Ces écrits mettent en exergue un bon niveau de connaissance de la modification des cadres juridiques sur l'avortement par la communauté. Dans ce contexte d'insuffisance d'information, une émergence de rumeur s'observe sur le contenu de la loi et les raisons de ce changement. Les messages qui circulent

. .....

présentent cette réforme comme une stratégie de contrôle des naissances et de la démographie du pays, car il y aurait une surpopulation. A cet effet, le service d'avortement serait disponible et gratuit pour les parents ayant un certain nombre d'enfants. Dans le rang des minorités qui semble avoir l'information, certains parents n'ont pas forcément la bonne information en partie à cause de l'infodémie qui brouille le message formel des pouvoirs publics. Les jeunes élèves ont plus d'informations sur la modification de loi que les non instruits ou les personnes en apprentissage. Ces derniers ont reçu l'information par des proches qui sont dans le système sanitaire ou à la radio. Les sources d'information sont un facteur important qui explique cette disparité d'information. Toutefois, les responsables religieux sont pour la majorité informés à cause de leurs positions et l'ont entendu aussi à la radio.

Quant aux opinions des acteurs, la majorité n'est pas favorable à cette réforme qui modifie la loi comme dans le cadre de certaines études menées au Burkina (R. Ouedraogo, 2014), en Zambie (J. A. Cresswell et al., 2016) et au Cameroun (M. C. Bongfen & E. E. Bessem Abanem, 2019 ; J. N. Mayack, 2022), en mobilisant des facteurs éducatifs et spirituels. Cette position est soutenue par certains parents, les jeunes et les responsables religieux pour la plupart. Leur position est soutenue par des perceptions qu'ils ont de la nouvelle loi favorable à l'accès à l'avortement sécurisé. Cette nouvelle loi est perçue comme une réforme qui fragilise les efforts des parents en matière d'éducation sexuelle pour éviter la survenue des grossesses chez leurs enfants, avec une crainte de l'augmentation des pratiques à risque chez les enfants (J. N. Mayack, 2022). En effet, les parents rencontrent

des difficultés en matière d'éducation sexuelle de leurs enfants, dans un contexte où ils estiment que les enfants sont plus informés qu'eux en matière de sexualité et leurs situations socio-économiques qui constituent un facteur de la survenue des grossesses (F. Akoha et al., 2022 ; APHRC et al., 2022). L'utilisation de la peur constitue leur moyen d'éducation (P. Niyonizigiye, 2014 ; H. Cinelli, 2023) mobilisant les conséquences liées à la survenue d'une grossesse ou d'une tentative d'avortement, est la stratégie de dissuasion qu'ils utilisent pour inciter une crainte chez leurs enfants. Leurs craintes se fondent sur l'accessibilité des jeunes au service d'avortement, qui pourraient fragiliser leurs efforts et motiver ces derniers à des comportements à risques. Leurs appréhensions sur la question relèvent d'une panique morale, soutenue par le sentiment de ne peut être plus avoir le contrôle de la sexualité de leurs enfants (M. Bozon, 2012). Pour ce qui concerne les leaders religieux et certains jeunes, leur position défavorable est soutenue par la perception négative et transgressive (K. Esia-Donkoh et al., 2015 ; R. Ouedraogo, 2015) sur la pratique d'avortement. Mais les responsables religieux de l'Église catholique et des religions endogènes se fondent de plus sur les conséquences spirituelles qui y sont afférentes. Un accès particulier est mis sur le risque d'entraver l'épanouissement des jeunes qui pourront se donner à cette pratique à cause de son accessibilité, car une pratique d'avortement peut être à la base de nombreux blocages sur le plan matrimonial, professionnel, social et économique. La modification de la loi sur l'avortement serait donc, selon eux, un piège pour l'épanouissement futur des jeunes et le développement du pays.

. .....

Cependant, comme dans la plupart des études suscitées, la minorité qui prend parti pour la modification de la loi pour le recours à un avortement sécurisé au Bénin, invoque des facteurs sanitaires et éducationnels. Cette nouvelle loi est perçue comme un moyen de favoriser l'accès à un IVG sécurisé (J. N. Mayack, 2022), dans le but de réduire les conséquences sanitaires liées à l'avortement sécurisé et aussi le décès de jeunes filles. C'est aussi une opportunité de poursuivre ses études ou sa formation professionnelle dans le but de s'assurer un avenir et de contribuer au développement de son pays. Les parents qui soutiennent cette position expriment que cette loi permet de donner une seconde chance à toutes celles qui pourraient se retrouver dans une situation de grossesse non-désirée et pour eux aussi les parents de pouvoir rentabiliser leurs investissements sur leurs enfants.

## **Conclusion**

La présente étude visait à analyser l'acceptation des acteurs communautaires à travers leurs perceptions de cette modification dans la commune de Bohicon.

Les résultats indiquent que la faible connaissance des contextes de la modification de la loi sur l'avortement donne lieu à l'émergence des rumeurs sur le contenu, et les raisons derrière cela. Bien que le manque de communication autour de cette nouvelle loi soit un facteur important qui explique en partie cet état de chose, les différentes prises de positions sont aussi soutenues par les expériences et les normes religieuses en rapport à la pratique de l'avortement. La

majorité des parents, jeunes et chefs religieux ne sont pas favorables pour cette nouvelle loi, en mobilisant des oppositions en mobilisant des arguments qui portent sur des aspects éducationnels et spirituels. Quant aux minoritaires, ces parents appelant des facteurs sanitaires, se basent sur le gain pour la fille et ses parents en bénéficiant d'une offre de service d'avortement sécurisé.

Le facteur spirituel étant prépondérant, met en exergue l'influence des religions sur la prise de position de ces acteurs. Quant au facteur éducatif, il nous permet d'avoir une autre perception des parents quant à leur rôle en matière d'éducation à la sexualité dans ce contexte favorable à l'accès à l'avortement sécurisé. Cette loi est perçue comme une réforme de plus pour fragiliser leur pouvoir et leur effort en matière d'éducation des jeunes. Les parents vivent une panique morale de plus avec un sentiment d'une probable perte de contrôle sur la vie sexuelle de leur enfant. Quant aux leaders religieux, il y a une crainte d'une récurrence de la pratique de l'avortement chez les jeunes, qui pourrait constituer un handicap pour leur épanouissement futur, pour leur productivité en tant qu'acteur de développement du pays.

Ce travail étant de nature qualitative, l'échantillon ne peut être représentatif de toute la population de la commune de Bohicon. A cet effet, les conclusions de ce travail ne peuvent être généralisées. Elles n'exposent que les opinions de quelques acteurs communautaires comme des parents, des jeunes, des responsables locaux et religieux. Plus de temps d'immersion sur le terrain aurait permis d'observer l'émergence de perceptions nouvelles. D'autres investigations sont donc essentielles auprès d'autres acteurs

(judiciaires, sanitaires politiques) afin de mener des analyses comparatives sur les perceptions des acteurs.

## Référence Bibliographique

- AKOHA Félicité, AKA Joseph, SOUSSIA Théodore, TIEMBRE Issaka, et. OUENDO Edgard Marius, 2022, « Prévalence et facteurs associés aux grossesses en milieu scolaire au Bénin en 2021 ». *Revue Africaine des Sciences Sociales et de la Santé Publique* 4(1):48-63.
- APHRC, RUTGERS, et ABPF, 2022, *Expériences de l'avortement au Benin : déterminants sociaux et itinéraires de recours dans le département de l'Atlantique*. Nairobi, Kenya : APHRC.
- BAIN Luchuo Engelbert, et KONGNYUY Eugene Justine, 2018, « Eliminating the High Abortion Related Complications and Deaths in Cameroon: The Restrictive Legal Atmosphere on Abortions Is No Acceptable Excuse ». *BMC Women's Health* 18(1) :71. doi: 10.1186/s12905-018-0564-6.
- BANKOLE Akinrinola, REMEZ Lisa, OWOLABI Onikepe, PHILBIN Jesse, et WILLIAMS Patrice, 2020, « De l'avortement non sécurisé à sécuriser en Afrique subsaharienne : des progrès lents mais constants ».
- BONGFEN Mbuwir Charlotte, et BESSEM ABANEM Essimien Elizabeth, 2019, « Abortion Practices among Women in Buea : A Socio-Legal Investigation ». *The Pan African Medical Journal* 32 :146. doi: 10.11604/pamj.2019.32.146.17732.



- BOZON Michel, 2012, « Autonomie sexuelle des jeunes et panique morale des adultes. Le garçon sans frein et la fille responsable ». *Agora débats/jeunesses* 60(1):121-34. doi: 10.3917/agora.060.0121.
- CINELLI Hélène, 2023, « La sexualité au Bénin, parole aux jeunes et aux parents ». *Sages-Femmes* 22(5) :27-29. doi: 10.1016/j.sagf.2023.06.009.
- CRESWELL Jenny, SCHROEDER Rosalyn, DENNIS Mardieh, OWOLABI Onikepe, VWALIKA Bellington, MUSHEKE Maurice, CAMPBELL Oona, et FILIPPI Veronique, 2016, « Women's Knowledge and Attitudes Surrounding Abortion in Zambia: A Cross-Sectional Survey across Three Provinces ». *BMJ Open* 6(3):e010076. doi: 10.1136/bmjopen-2015-010076.
- DURKHEIM Emile, 1893/1947, *La division du travail*. Paris : Presses Universitaires de France. [The division of labor in society. New-York, NY: The Free Press.]
- ESIA-DONKOH Kobina, DARTEH Eugene Kofuor Maafo, BLEMANO Harriet, et ASARE Hagar, 2015, « Who Cares? Pre and Post Abortion Experiences among Young Females in Cape Coast Metropolis, Ghana ». *African Journal of Reproductive Health* 19(2):43-51.
- FREDERICO Mónica, ARNALDO Carlos, DECAT Peter, JUGA Adelino, KEMIGISHA Elizabeth, DEGOMME Olivier, et MICHIENSEN Kristien, 2020, « Induced abortion: a cross-sectional study on knowledge of and attitudes toward the new abortion law in Maputo and Quelimane cities,

- . .....
- Mozambique ». *BMC Women's Health* 20 :129. doi: 10.1186/s12905-020-00988-6.
- GBAGUIDI Timar, 2017, « Grossesses en milieu scolaire dans l'arrondissement de Tchaourou (Bénin) : niveau, profil des femmes concernées et conséquences en matière de scolarisation ».
- GUIMELI Christian, 2003, Le modèle des schèmes cognitifs de base (SCB). Méthode et applications. In J.-C. Abric (Ed.), *Méthodes d'étude des représentations sociales* (pp. 119-146). Ramonville Saint-Agne: Erès.
- MAYACK Josiane Ngo, 2022, « Women's views on abortion legislation in Yaounde city ». *The Pan African Medical Journal* 43 :88. doi: 10.11604/pamj.2022.43.88.32858.
- MOSCOVICI Serge, 1961/2008, *La psychanalyse, son image et son public*. Paris: Presses Universitaires de France. Edition de 1976. [Psychoanalysis. Its image and its public. Cambridge (U.K.) and Malden, MA: Polity Press].
- MUNAKAMPE Margarate Nzala, ZULU Joseph Mumba, et MICHELO Charles, 2019, « Contraception and Abortion Knowledge, Attitudes and Practices among Adolescents from Low and Middle-Income Countries : A Systematic Review ». *BMC Health Services Research* 19(1):441. doi: 10.1186/s12913-019-4297-5.
- OUEDRAOGO Ramatou, 2014, « Face à l'avortement : exigences éthiques et dilemme moral à Ouagadougou (Burkina Faso) ». *Anthropologie &*

*développement* (40-41) :123-41. doi:  
10.4000/anthropodev.306.

- OUEDRAOGO Ramatou, 2015, « L'avortement, ses pratiques et ses soins. Une anthropologie des jeunes au prisme des normes sociales et des politiques publiques de santé au Burkina Faso ». Université de Bordeaux., Bordeaux.
- PASQUIER Estelle, OWOLABI Onikepe, FETTERS Tamara, NGBALE Richard Norbert, ADAME GBANZI Mariette Claudia, WILLIAMS Timothy, CHEN Huiwu, FOTHERINGHAM Claire, LAGROU Daphne, SCHULTE-HILLEN Catrin, POWELL Bill, BAUDIN Elisabeth, FILIPPI Veronique, et BENOVA Lenka, 2023, « High severity of abortion complications in fragile and conflict-affected settings : a cross-sectional study in two referral hospitals in sub-Saharan Africa (AMoCo study) ». *BMC Pregnancy and Childbirth* 23(1):143. doi: 10.1186/s12884-023-05427-6.
- RATEAU Patrick; LO MONACO Grégor, 2023 : La Théorie des Représentations Sociales: orientations conceptuelles, champs d'applications et méthodes, *CES Psicología*, vol. 6, núm. 1, enero-junio, p. 1-21 Universidad CES, Medellín, Colombia.
- ROMINSKI Sarah et LORI Jody, 2014, « Abortion Care in Ghana : A Critical Review of the Literature ». *African Journal of Reproductive Health* 18(3):17-35.